

Direction générale  
pour l'enseignement  
supérieur et l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie  
de l'enseignement  
supérieur et de  
l'insertion  
professionnelle



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 10 avril 2013

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Présidentes et  
Présidents d'Université  
s/c Mesdames et Messieurs les Recteurs,  
chanceliers des universités

DGESIP A  
N°2013-0378

Affaire suivie par  
Jean-Michel Jolion

Téléphone  
01 55 55 67 84

Courriel :  
jean-michel.jolion  
@education.gouv.fr

1 rue Descartes  
75230 Paris 05 Cedex

**Objet : Liste des mentions du master MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »**

Le projet de Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république précise, dans son article 51, que l'accréditation des ESPE emporte l'habilitation des établissements publics partenaires du projet à délivrer le diplôme national de master dans les domaines des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Il est en conséquence nécessaire de préciser la liste des intitulés retenus pour la mention de ces diplômes.

Les académies, dans le cadre du pré-projet transmis aux directions générales fin février, ont fait des propositions d'organisation de leur offre de formation et, notamment, de répartition de celle-ci en différentes mentions.

Suite à un travail commun entre les directions, et en tenant compte des avis des académies, les ministres ont décidé d'inclure dans la future nomenclature des intitulés de formation prévue par le projet de Loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, les 4 mentions suivantes :

- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement éducatif
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et ingénierie de la formation.

Les trois premières mentions ont pour objet d'encadrer la formation à un métier spécifique, respectivement, PE, PLC-PLP-PLT, et CPE. Les indications de la ou des spécialité(s) disciplinaire(s) seront portées par les parcours et l'annexe descriptive au diplôme, complément obligatoire du diplôme.

La quatrième mention regroupe des parcours liés aux autres métiers de la formation. Cette catégorie de parcours, présente dans de nombreux dossiers, regroupe en particulier tous les métiers liés au développement des approches pédagogiques pour le numérique, la formation et l'ingénierie de formation pour des publics spécialisés (par exemple les séniors)... Cette mention a également pour objet de diversifier les débouchés de la formation au-delà des emplois à pourvoir dans l'Education nationale.

**Il revient donc à chaque projet d'organiser son offre de formation au sein de toute ou partie de ces 4 mentions.**

Par ailleurs, s'agissant des sites pluri-universitaires, la recherche d'une communauté de vue, dont le projet soumis à accréditation sera le vecteur, doit pouvoir se matérialiser au niveau académique par la proposition d'une offre cohérente et largement partagée au sein de chacune des 3 mentions MEEF visant les métiers de l'enseignement de l'éducation nationale.

Une seule maquette doit être mise en œuvre par les équipes pédagogiques, qui intégreront des enseignants des universités, de l'ESPE et des professionnels intervenant dans le champ scolaire. Lorsqu'un parcours de formation est mis en œuvre par plusieurs universités d'une même académie, celui-ci doit être accessible dans les mêmes conditions à chaque étudiant, quelle que soit son université de rattachement. Au sein d'une même académie, chaque étudiant devra bénéficier, avec les nécessaires adaptations liées aux spécificités des différentes universités et en tenant compte des contextes locaux, des mêmes services et garanties quant à sa préparation au métier d'enseignant. Cela se concrétisera notamment par l'adoption de modalités de contrôle des connaissances communes, une politique de stage commune, un large accès aux services des bibliothèques, aux infrastructures sportives et culturelles et devra aboutir à la délivrance d'un même diplôme.

La directrice générale pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle,

  
Simone BONNAFOUS